

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 18 (1873)  
**Heft:** 21

## Inhaltsverzeichnis

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 01.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 21.

Lausanne, le 1<sup>er</sup> Novembre 1873.

XVIII<sup>e</sup> Année.

SOMMAIRE. — **Le fusil Vetterli.** — **L'expédition de Khiva et le biscuit Dolgorouky.** — **Bibliographie.** *Les opérations de la première armée, sous les ordres du général de Steinmetz*, par A. de Schell, major; traduit par Furcy-Raynaud, ancien officier d'infanterie; — *Histoire militaire des femmes*, par Éd. de la Barre Duparcq. — **Procès Bazaine.** — **Nouvelles et chronique.**

## LE FUSIL VETTERLI.

Notre arme nouvelle à répétition est bientôt aux mains de toute l'armée fédérale, élite et réserve, tandis que la landwehr a le fusil transformé, même munition.

D'après un rapport statistique récent, il aurait déjà été fourni par les diverses fabriques 101,660 armes à répétition, dont 92,500 fusils d'infanterie, 6,500 carabines, 2,660 mousquetons; pendant les prochaines années, les ateliers fédéraux qu'on installe au Wylerfeld, près Berne, livreraient annuellement 8,000 fusils pour les recrues, jusqu'à ce que toute la landwehr soit armée du Vetterli et qu'on ait les approvisionnements de réserve.

Depuis deux ans nos fantassins manient la nouvelle arme, et l'on peut aujourd'hui se faire une juste idée de sa valeur réelle, d'après des expériences pratiques faites dans de bonnes conditions.

On sait que beaucoup de militaires experts et instruits ne furent pas sans inquiétude sur cette création. Tout en reconnaissant certains mérites évidents du Vetterli, ils y voyaient deux défauts majeurs qui, suivant eux, dépassaient les avantages.

D'abord ils jugeaient le mécanisme dans son ensemble trop compliqué pour une arme de guerre, que chaque soldat doit pouvoir facilement démonter et réparer.

Puis ils craignaient que le magasin, la principale innovation, ne fût plus nuisible qu'utile, en ce que, outre son poids et ses complications, il permettrait aux soldats de gaspiller trop promptement toutes leurs munitions.

Sur ce dernier point, qui est essentiellement une affaire d'éducation, d'intelligence et de force morale du fantassin, on ne peut encore rien dire de certain. L'expérience ne se fera sûrement que devant l'ennemi. On ne peut émettre, jusque là, que des prévisions. Il y aura toujours des individus qui brûleront inconsidérément leurs cartouches; mais comme ils risquent d'en être les premiers punis, en ce qu'ils ne peuvent plus riposter aux tirailleurs ennemis, il y a lieu de penser que le souci de la défense personnelle, à défaut de discipline ou de sévère surveillance des chefs, arrivera à diminuer le nombre de ces soldats folâtres et à convaincre la grande majorité de l'importance de ménager les munitions, de ne tirer que pour faire du mal et pas seulement du bruit et de la fumée.

Quant au premier point, il est aujourd'hui élucidé. Le nouveau mécanisme, dont on s'épouvantait, est maintenant reconnu comme simple, solide, excellent. La construction est plus compliquée, plus diffi-